BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Avenue Joseph Anoma, Plateau - 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tél: (225) 27 20 32 66 85 / 27 20 31 55 50 Fax : (225) 27 20 32 66 84
E-mail : brvm@brvm.org Site Internet : www.brvm.org

AVIS N°073 - 2025 / BRVM / DG

BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la première cotation de la **BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DU BENIN**, admise au compartiment principal du marché des actions de la BRVM, aura lieu le **lundi 28 avril 2025**.

La BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC) est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration régie par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de COTONOU sous le numéro RB/COT/13 B10455. Son siège social est situé à Cotonou, Lot numéro 374, parcelle « C », Boulevard Saint Michel - 01 BP 7744, République du Bénin, Tél. : (229) 21 31 22 00, Fax : (229) 21 60 10 04.
site web: www.biic-bank.com.

La BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE a pour objet, d'effectuer à titre de profession habituelle, des opérations de banque à savoir :

- la réception de fonds du public sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son compte à charge de les restituer, ainsi que l'émission de bons de caisse ;
- les opérations de crédit qui sont des actes par lesquels une personne, agissant à titre onéreux, met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou encore prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie ;
- la mise à disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiement ;
- sous réserve, le cas échéant, du respect des autorisations et autres dispositions législatives et réglementaires spécifiques, relatives à l'exercice de certaines activités ou professions, la société peut également effectuer des opérations considérées comme connexes à ses activités ;
- d'une façon générale, la société peut effectuer, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des activités commerciales, industrielles, agricoles ou de services, nécessaires ou accessoires à l'exercice de ses activités bancaires ou nécessaires au recouvrement de ses créances en vertu de l'article 43 de la Loi portant Réglementation Bancaire en République du Bénin.

Le projet de cession d'une partie des actions composant le capital de la BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE a été initié par l'Etat du Bénin avec les objectifs suivants :

- Promouvoir l'actionnariat populaire ;
- Contribuer au développement du marché boursier sous-régional ;
- Mobiliser de la ressource sans endettement pour l'Etat ;
- Garantir la transparence de l'opération de cession ;
- Améliorer la gouvernance de la BIIC et diversifier son actionnariat ;
- Accroître la notoriété de la banque auprès du grand public.

En conséquence de ce qui précède, la cession partielle des actions détenues par l'État du Bénin a été approuvée par le Conseil d'Administration le 15 octobre 2024, par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 30 octobre 2024 ainsi que par le Décret N°2024-1350 adopté en Conseil des Ministres le 13 novembre 2024, en vue de la réalisation d'une Offre Publique de Vente (OPV) sur le Marché Financier Régional de l'UMOA.

La diffusion de 19 133 345 actions BIIC dans le public a eu lieu du 13 janvier au 28 février 2025, au prix de 5 250 FCFA par action. La procédure d'introduction qui sera retenue pour la première journée de cotation est la procédure ordinaire.

Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente avec un cours de référence fixé à **5 250 FCFA**.

Le symbole adopté pour les transactions sur le titre est : **BIICB**.

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) est responsable de l'introduction en bourse des actions de **la BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DU BENIN**.

Les investisseurs qui désirent consulter la Note d'Information ou obtenir plus d'information sur la BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DU BENIN sont priés de communiquer avec la SGI EDC INVESTMENT CORPORATION, 01 BP 4107 Abidjan 01 Côte d'Ivoire, Tél : (225) 27 20 21 10 44, Fax : (225) 27 20 21 10 46.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège, les Antennes Nationales de Bourse ou les différentes SGI installées dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 avril 2025

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des Finances, de l'Administration et des Ressources Humaines,
Chargé de l'Intérim



Maxime DESSOU